

Célébration du Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo - Versement de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations en date du 27 septembre 2001 et du 17 janvier 2002, le Conseil Municipal a adopté le programme de la commémoration du Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, approuvé le plan de financement, décidé de verser des subventions, notamment :

- 22 867,35 € à l'Association *C'est pour bientôt* (spectacle inaugural des 25 et 27 février),
- 11 433,68 € à l'Association DEV'ART (exposition «*Quand Victor Hugo inspire les artistes*»),
- 4 573,47 € à la Compagnie du Hors Là (lecture marathon de 48 heures de *La Légende des Siècles*).

D'autres manifestations se sont déroulées depuis le 25 février et notamment le colloque «*L'humanisme européen à l'épreuve des réalités contemporaines*» ainsi qu'un cycle «*Victor Hugo à l'écran*» organisé par le Théâtre de l'Espace, au cours duquel se sont produits deux ensembles musicaux : l'Orchestre de Besançon et l'Octuor de France. Il est à noter également qu'une intense campagne de communication a été mise en oeuvre avec notamment l'édition d'un programme dont la qualité a fait l'unanimité.

D'autres subventions restent à verser.

Il en est ainsi :

- d'une subvention de 4 573,47 € (30 000 F) au Théâtre de l'Espace pour les représentations de «*Cours de narratologie à l'usage des juges et des censeurs*», données les 8 et 9 mars,

- d'une subvention de 7 622, 45 € (50 000 F) à l'association *C'est pour bientôt* en complément de l'aide financière sus-mentionnée.

- d'une subvention de 28 965, 31 € (190 000 F) au Théâtre de l'Archipel pour la création de *Torquemada* au CDN, les 24, 25, 26, 27 septembre,

- d'une subvention de 3 048,98 € (20 000 F) au Centre Jacques Petit de l'Université de Franche-Comté pour le colloque «*La réception de Victor Hugo au XX^{ème} siècle*» (6, 7, 8 juin),

- d'une subvention de 3 048,98 € (20 000 F) au Laboratoire des Sciences Historiques de l'Université de Franche-Comté pour le colloque «*Victor Hugo politique*» (11, 12, 13 décembre).

Ces subventions d'un montant global de 47 259, 19 € (310 000 F) sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002, chapitre 92.312.6574.1401.10000. Le chapitre budgétaire est alimenté par un transfert de crédits d'un montant de 21 340,04 € (139 981,49 F) transférés du chapitre 92.312.6232.1401.10000.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.